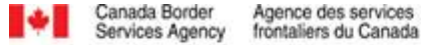


Subject: TCC20-128 - WACM and Sub-location Codes / TCC20-128 - MAAEA et les codes de sous-emplACEMENT
Date: Friday, September 18, 2020 at 10:57:56 AM Central Standard Time
From: CBSA/ASFC, EDI
Attachments: image001.jpg, image002.jpg, image003.png, image004.jpg

English Version

La version française suit



Commercial Client Bulletin

WACM and Sub-location Codes

Start Date / Time	End Date / Time	Clients Affected
September 21, 2020	November 1, 2020	All

Description

Mandatory WACM and Sub-location Codes

Action Required

Warehouse Arrival Certification Message (WACM) became mandatory on May 6, 2015, under an amendment to the Customs Warehouses Regulations.

Warehouse operators/owners who receive unreleased goods into their sufferance warehouses must transmit WACM. Warehouse operators must be registered participants in the CBSA's Release Notification System (RNS), using an Electronic Data Interchange (EDI). Warehouse operators may use a third party service provider to transmit their arrival messages.

As of November 1, 2020, the **sub-location code will be a mandatory data element on a WACM**. After this date, any WACM that does not include the sub-location code, will be rejected and the cargo will not be arrived.

Failure to transmit a sub-location code in the WACM will result in a delay in the arrival of the cargo and a delay in the release.

For more information see [Customs Notice 20-28](#) – R2 Release.

For more information on transmitting the WACM and the sub-location code data element, refer to Chapter 21 of the Electronic Release Requirements Document. To request Chapter 21, please contact the Technical Commercial Client Unit via email at [TCCU-USTC](#)

For non-technical related questions, please contact the eManifest helpdesk at: emanifest-manifestelectronique@cbsa-asfc.gc.ca. Service is available Monday to Friday, from 8 a.m. to 4 p.m. (ET), except holidays.

Client Services / Contact Information

Hotline: 1-888-957-7224

Regular Hours: Monday to Friday, 08:00 – 17:00 ET Call the hotline for technical assistance and problems regarding the submission e.g. reject messages, via EDI or eManifest Portal. eMail support is also available for EDI applications, testing and general inquiries outlined below.

After Hours: Weekdays 17:00 – 08:00 ET Saturday, Sunday and all civic and statutory holidays – 24/7 Call the hotline for urgent assistance. When calling the hotline, leave a detailed message and an officer will return your call.

The Services Document clarifies which issues should be directed to the TCCU hotline, during and after business hours, as well as questions to be referred elsewhere. This resource can be found [here](#).

Email Distribution Information

Do not reply to this email.

If you wish to modify your email preferences, contact the TCCU [here](#) or at TCCU-USTCC@cbsa-asfc.gc.ca.

PROTECTION • SERVICE • INTEGRITY

Version française

The English version precedes



Agence des services
frontaliers du Canada

Canada Border
Services Agency

Bulletin à l'intention des clients
commerciaux

MAAEA et les codes de sous- emplacement

Date / heure de début	Date / heure de fin	Les clients
21 septembre 2020	1 ^{er} novembre 2020	Tous

Description

MAAEA et les codes de bureau secondaire obligatoires

Action requise

Le message de certification d'arrivée à l'entrepôt d'attente (MAAEA) est devenu obligatoire le 6 mai 2015, en vertu d'une modification du Règlement sur les entrepôts d'attente des douanes.

Les exploitants/propriétaires d'entrepôt qui reçoivent des marchandises non dédouanées dans leurs entrepôts d'attente doivent transmettre un code de sous-emplacement dans le MAAEA. Les exploitants d'entrepôts doivent être des participants inscrits au Système de transmission des avis de mainlevée (SMA) par le moyen d'un échange de données informatisé (EDI). Les exploitants d'entrepôt peuvent faire appel aux tiers fournisseurs de services pour transmettre leurs messages d'arrivée.

À compter du 1er novembre 2020, le **code de sous-emplacement sera un élément de données obligatoire sur un MAAEA**. À la transmission MAAEA qui n'inclut pas le code de sous-emplacement sera rejetée et le fret ne sera pas arrivé.

Le fait de ne pas transmettre un code de sous-emplacement dans le MAAEA entraînera un retard dans l'arrivée du fret et un retard de mainlevée de l'expédition.

Pour plus d'informations, veuillez consulter [l'Avis des douanes 20-28](#) – Version V2.

Pour plus d'informations sur la transmission du MAAEA et de l'élément de données de code de sous-emplacement, référez-vous au document sur les exigences à l'égard des clients du commerce électronique. Pour demander le chapitre 21, veuillez communiquer avec les services techniques aux clients commerciaux par courriel au TCCU-USTCC@cbsa-asfc.gc.ca.

Pour des questions non techniques, veuillez communiquer avec le bureau d'aide du Manifeste électronique à l'adresse : emanifest-manifestelectronique@cbsa-asfc.gc.ca. Le service est disponible du lundi au vendredi, de 8h à 16h (HE), sauf les jours fériés.

Service à la clientèle et renseignements

Ligne téléphonique : 1-888-957-7224

Heures ouvrables : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 HE, appelez la ligne téléphonique pour de l'assistance technique et concernant la transmission des documents commerciaux; par exemple, les messages de rejets par EDI ou le Portail du Manifeste. L'assistance par courriel est également disponible pour les applications EDI, les essais et les renseignements généraux aux adresses ci-dessous.

Après les heures ouvrables : Durant la semaine de 17h00 à 8h00 HE, le samedi, le dimanche et les congés fériés- 24/7. Appelez pour de l'assistance technique ou les problèmes concernant la soumission des documents commerciaux qui requiert une assistance. Lorsque vous appelez, laissez un message détaillé et un agent vous rappellera.

Le Document sur les services EDI/Portail sert à clarifier les services offerts par l'USTCC pendant et après les heures de travail, les questions qui devraient être redirigés à un autre secteur d'activité. Vous pouvez consulter ce document en cliquant [ici](#).

Information concernant la distribution du courriel :

Prière de ne pas répondre directement à ce courriel.

Si vous désirez changer vos préférences vis-à-vis nos messages courriel, veuillez communiquer avec l'USTCC en cliquant [ici](#) ou par la suite TCCU-USTCC@cbsa-asfc.gc.ca.